

**Direction Générale de l'Aménagement,
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par :

P. LE STRAT (tél : 02.97.02.29.51)

T. GAUCHET (tél : 02.97.02.29.44)

REF : PLS/TG/MTC

(fax : 02.97.02.23.46)

Le 13 juillet 2004

**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 24 JUN 2004
Natura 2000 : site n° 5600059 « Pointe du Talud, étangs du Loc'h
et de Lannéec »**

Mr KIHLE (Sous-Préfet) ouvre la séance et présente les grands principes de la procédure Natura 2000, puis Mr LASNE (DIREN) apporte quelques éléments d'information d'ordre juridique sur la directive. Enfin, Mr LAURENT (Vice-Président de Cap l'Orient) rappelle que l'Etat en tant que maître d'ouvrage a désigné la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient comme opérateur du site « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec ».

Présentation du document d'objectifs

Etat des lieux

Typhaine GAUCHET (Cap l'Orient) fait quelques rappels sur la procédure Natura 2000 et présente l'état d'avancement de la démarche pour le site « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec ». Puis, Mr J. P. FERRAND (Conseil en Environnement) présente l'état des lieux initial du site, et ses objectifs de conservation et de gestion durable.

Pour une meilleure compréhension, il rappelle les bases de la phyto-sociologie, puis présente la description des habitats. Il illustre notamment les évolutions du paysage dans le temps, les travaux réalisés pour préserver l'environnement, et les problèmes à résoudre.

Ensuite Anne-Marie FAVREAU (Cap l'Orient) présente le programme de réhabilitation du littoral Guidel-Ploemeur mis en œuvre par Cap l'Orient depuis 1998. De futurs projets (DUP, restauration du littoral Guidel-Ploemeur, itinéraire cyclable Guidel-Ploemeur) complètent ce programme de réhabilitation.

Enfin, Mr ITTY (Fédération des Chasseurs du Morbihan) présente l'expérience de gestion du polder du Loc'h à Guidel, mise en œuvre depuis 2002.

Prise de parole par l'assemblée

Mr FENELON (Adjoint au Maire de Guidel) nous fait la lecture d'un courrier de Mr AUBERTIN (Maire de Guidel), où il tient à mettre en garde l'assemblée sur la procédure Natura 2000.

Tout d'abord, il dénonce le manque de concertation lors de la désignation des périmètres Natura 2000. De plus, cette directive lui paraît être une entrave aux aménagements communaux.

Il souligne les difficultés rencontrées pour installer un club Mickey sur la dune, et la réalisation d'un axe de voirie permettant le contournement de Guidel-Plages.

Mr KIHLE rappelle que la procédure Natura 2000 est avant tout un état d'esprit à acquérir. Il ne faut pas accuser Natura 2000 d'être à l'origine des problèmes de la commune. Les difficultés rencontrées proviennent probablement de l'application de la loi Littoral, plus contraignante que la directive Natura.

Il rappelle que le Conseil Municipal de Guidel a pris une délibération approuvant le périmètre d'application de la procédure Natura 2000 en mars 2002.

Mr LAURENT souligne que la commune a été associée et a donné un avis sur le périmètre, qui a été ensuite transmis à l'Union Européenne. Néanmoins, la philosophie de la directive est de ne pas sanctuariser ce territoire mais, au contraire, d'associer l'ensemble des acteurs socio-économiques à la démarche.

Mr LASNE indique que les futurs aménagements devront être réalisés dans le respect des habitats et des espèces présentes. Les choses se mettront en place progressivement grâce à l'élaboration du document d'objectifs rédigé en concertation lors des groupes de travail.

Mr LEVASSEUR (Université de Rennes 1) remarque qu'il manque une question de fond dans l'état des lieux initial.

L'approche phyto-sociologique du descriptif des habitats est très importante, car cette discipline est « l'alphabet à tout ce qui préside à la destination des habitats ». Il faudrait que cela apparaisse également dans le texte du DOCOB.

Il note que la présentation de J. P. FERRAND a été remarquablement précise. Par ailleurs, il souligne le manque de synchronisation dans la mise en œuvre d'outils de planification tels que le SMVM, SCOT, Natura 2000, PLU.

Conclusion

Typhaine GAUCHET présente le tableau de bord prévisionnel et propose de réduire le nombre de groupes de travail de 4 à 2 : un groupe sur les milieux naturels, l'autre sur les usages.

Mr LAURENT remercie les participants pour leur collaboration. Il souligne la volonté de Cap l'Orient d'associer tous les acteurs socio-économiques pour mettre en œuvre une gestion durable des milieux naturels inscrite dans la procédure Natura 2000.